

Conseil communal – 02 décembre 2017 – PV GWO

Appel :

Excusés : Aeby P / Duruz M / Freudenthaler C / Gelormini C / Grétilat F / Kuonen A / Metraux P / Moser C / Pittet F / Ricci-Bovier C.

Le Président : Modification de l'ordre du jour afin d'y intégrer la réponse au Postulat Weber du 5 décembre 2015.

JA. Conne: Concernant le **préavis n°1243/2017 relatif à l'installation de station de vélos en libre service**, la Municipalité n'avait pas eu connaissance des nouvelles conditions tarifaires fixées par Publibike et au vu de celles-ci, la Municipalité souhaite une nouvelle réflexion. Conformément à l'art 119 du règlement du CC, la Municipalité retire le préavis & remercie la commission.

Le Président : le préavis ainsi retiré sera remplacé à l'ordre du jour, point 7, par la réponse au postulat Weber.

Point 1 : Assermentation d'un nouveau conseiller communal

Le Président introduit l'arrivée de **M. Laurent Fouvy** (PLR) comme nouveau CC en remplacement d'A. Kudelski (PLR). M. Laurent Fouvy prête serment et se présente brièvement.

Point 2: adoption du Procès verbal de la séance du 30 octobre 2017

Le Président signale une modification p2 §4 : R. Sudan est du groupe IVL (et non PLR).

L. Paschoud précise à la p8: "la municipalité envisage-t-elle des modifications ?" (et non L. Paschoud exige des changements).

Le PV modifié est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

Point 3: Communication du bureau du conseil communal

M. Cornuz a remis le règlement du CC relié à l'ensemble des membres du CC.

Le Président remercie T. Buche pour la réalisation.

T. Buche: informe que ce document est conforme au doc du 6.6.16 pour son contenu. Il a donné des "noms" aux différents articles afin de faciliter la consultation, inclus un index et la communication municipale 600/2017 (relations entre municipalité et CC) afin de faciliter la lecture. Les parties 3 à 6 contiennent les règlements & lois cités dans les articles du règlement du CC.

L'assemblée remercie Monsieur Buche pour le travail fourni.

Le Président informe qu'il était présent à la cérémonie d'accueil du 10'000ème habitant de Lutry.

Point 4 : Dépôt de motions et de postulats

1. Claude Weber, en vertu de l'art 87: dépose un postulat concernant « l'encouragement des jeunes de Lutry à participer à la vie civique (élections et votations) »
2. Ludovic Paschoud: dépose un postulat au nom du groupe IVL sur « l'installation de parcs à vélo à Lutry »
3. Jean-François Chapuisat, dépose une motion au nom du groupe IVL concernant la « communication large au sujet de BHNS »

Point 5: Préavis municipal n°1241/2017 concernant le budget 2018

Le président de la CoFin, **E. Blanc**, présente ses conclusions et informe que la CoFin s'est dotée d'un président suppléant en la personne de L. Paschoud.

E. Blanc remercie la Municipalité et le boursier pour les informations et échanges. Il analyse que le déficit budgété n'est pas une bonne nouvelle mais gérable. Il faut voir cette « lumière rouge s'allumer après plusieurs belles années ». La hausse des charges hors du contrôle de la commune incite à une rigueur encore plus importante qu'aujourd'hui.

Le Président propose de reprendre le budget, chapitre par chapitre.

§ Administration générale, p 31-54 :

A. Silauri, p. 51, 181.3517.01: constate que la participation au déficit du trafic d'agglomération des TL n'augmente pas en 2018. Est-ce dire que le budget ne contient pas de nouveau soutien à de nouvelles lignes/dessertes ?

K. Duggan: Le montant budgété couvre tous les coûts actuellement supportés par la région. Les dessertes Nord-Sud sont actuellement en discussion : lignes locales en cours d'appel d'offre, et il n'y donc pas de chiffre précis connus, donc ne sont pas inscrits au budget 2018. Si des améliorations des dessertes sont prévues en 2018, alors il y aura une demande ad hoc.

M. Wolfensberger : concernant la même rubrique qu'A. Silauri: un soutien est-il prévu pour améliorer la desserte lors des week-ends. **K. Duggan**: cela est en cours de discussion et a pris du retard. La Municipalité soumettra le cas échéant.

F. Rod: p 52. 180.3011:souhaite savoir quelles sont les tâches demandées au nouveau collaborateur de la mobilité. **Kilian Duggan** réfère au site internet de la commune, qui présente l'offre d'emploi. Il y a un gros besoin sur la thématique de mobilité

JF. Chapuisat : p. 51, rubrique 180.3185 : Quel budget est prévu pour communiquer sur l'arrivée du BHNS ? **Kilian Duggan** : il faut éviter de parler uniquement du BHNS mais plutôt parler de « PP7 – requalification de la RC ». La communication est financée par un compte spécifique hors du budget lié à la mobilité.

G. Cottet, p 46. 161.3851 et suivantes : au vu des soutiens à Montreux-Vevey-Lavaux tourisme, quel sont les rapports rendus par cet organisme concernant les prestations pour Lutry ? En clair, quel retour sur investissement? Idem pour Lausanne. **JA-Conne** : c'est une question récurrente. Montreux-Vevey-Riviera a inclus les prestations historiquement prestées par chaque commune. Il est difficile de démontrer les prestations exactes, mais il y a clairement des retombées indirectes, cf Lavaux-Unesco, cartes régionales,... Cette industrie est nécessaire pour la région dans son ensemble.

M. Laesslé : p 46. 161.3658.10. Invite la Municipalité à conditionner la subvention de CHF 16'000.- pour Lavaux Express à un renouvellement des véhicules. Ceux-ci sont actuellement très polluants (« suivi d'un nuage de fumée ») et il faudrait envisager un remplacement par des véhicules électriques ou même des calèches). **JA. Conne** : la Municipalité a déjà été sensibilisée et a contacté l'association, qui semblait indiquer qu'un tel remplacement n'est pas

possible. Mais la Municipalité va la recontacter, sans conditionner toutefois la subvention.

S. Rod : p. 54, rubrique 19030.11. Le montant de CHF 160'000.- n'est pas réaliste pour ½ temps, et quelle est la refacturation à l'APOL ? C. Monod indique que le traitement couvre l'actuel employé (1 ETP) + ½ nouveau ; il confirme qu'une refacturation est effectuée selon les heures prestées.

C. Bellon : p 44. 151.3653 : Précise tout d'abord qu'elle ne travaille plus pour le « Cully Jazz » et demande une explication par rapport à la différence de traitement entre « Pully-Québec » et le « Cully Jazz ». C. Glauser rappelle que Pully-Québec a lieu tous les 2 ans (CHF 10'000.- par an). Par ailleurs, il y a d'autres subventions pour Cully (notamment Cully-Classique). L'engagement de Pully-Québec était historique. Les autres communes sont moins généreuses à l'encontre de Lutry.

§ Finance: parole pas demandée.

§ Domaine et bâtiments: parole pas demandée.

§ Travaux:

Denis Richter : p 81, 451.3102 : souhaite apporter un amendement. Le rapport de gestion 2016 et l'expérience démontre que les bennes à compost contiennent toujours trop de déchets tiers, rendant ainsi la méthanisation impossible.

Amendement proposé : Demande une augmentation de CHF 5'000.- à CHF 15'000.- pour une véritable politique d'information à ce sujet.

G. Asper : p. 79, 437.3804: pourquoi n'y a-t-il pas d'attribution aux réserves pour les parkings ? JA. Conne : au vu du budget déficitaire, il n'est pas possible de faire des réserves. G. Asper : pourquoi ne pas affecter le produit des horodateurs dans la réserve ? JA Conne : nous reverrons la situation en fin d'année dans les comptes si le résultat est positif.

G. Asper : p 85, 462.4351 : Pourquoi n'y a-t-il de montants au budget pour le remboursement énergie propre STEP ? **C. Monod** : la RPC ne rémunère plus ces prestations donc nous avons modifié l'installation pour faire de l'autoconsommation. Il n'y a donc plus de revenus mais une réduction de la facture d'électricité est attendue.

R. Sudan : p 73. & 75 : pourquoi les montants importants pour les horodateurs alors que lors du dernier CC, il a été dit que pas d'investissement pour les horodateurs ? **JA. Conne** indique que le montant est à zéro dans le budget. Plus tard lors de la séance, JA. Conne corrige et confirme que ces montants sont bel et bien budgétés.

§ Instruction publique et culte : parole pas demandée

§ Police : p. 109-11 :

P. Martin p. 111. Où se situe le revenu de la location des places de parking pour les ambulances du Service du feu ? JA Conne : se trouve p 37, 117.4271, 04 (CHF 14'000.-).

T. Buche : lors de la création de l'APOL il y a 6 ans, le budget avait annoncé selon l'évolution du coût de la vie. On constate que celui-ci explose et devient une

charge de moins en moins supportable pour les communes concernées par l'APOL.

Le Codir de l'APOL a présenté en septembre 2017 un passage de 42h à 40h semaine + une 5^e semaine de vacances. La commission de l'APOL n'a pas accepté ce budget et elle a amputé CHF 200'000.- au budget de l'APOL.

Il propose un Amendement : à la rubrique 611.3521 : suppression de l'augmentation prévue de CHF 150'000.- et maintien tel que prévu au budget 2017.

§ Sécurité sociale : parole pas demandée

§ suivants : parole pas demandée

Le Président propose la discussion des 2 amendements.

Amendement D. Richter :

A. Silauri : rappelle que le besoin de communication avait été souligné lors de la mise en place de la taxe au sac et soutien l'amendement CHF 15'000.- est un minimum pour communiquer efficacement. **C. Monod** informe que de nombreuses communications ont été entreprises (dans l'Echomunal / sur les containers) et que la situation s'améliore, hormis les irréductibles « mauvais trieurs ». **D. Richter** insiste sur le besoin d'éducation.

C. Chappuis : son expérience de visu montre que certaines personnes sont insensibles à la communication.

R. Sudan : rejoint l'idée d'informer mais comprend que pas toujours utile. Propose de mettre une personne sur place pour tourner entre les écopoints. Signale par ailleurs qu'il n'y a plus de poubelles à l'écopoint de la Croix.

Le Président rappelle que l'art 124 du Règlement du CC nécessite que la Municipalité et la CoFin se prononcent.

JA. Conne : la Municipalité propose de refuser cet amendement car il n'est pas nécessaire d'augmenter ce budget.

E. Blanc : la commission ne souhaite pas entrer en matière.

D. Aguet : en tant que membre de la CoFin pense qu'il est intéressant.

Le Président : demande à l'assemblée si une suspension de séance est nécessaire. Largement rejeté par l'assemblée.

Le Président passe au vote de l'amendement : 18 pour / 45 contre / 4 abstentions. REJETE.

Amendement Buche :

C. Weber : il y a un souci historique de garder le personnel de l'APOL. Les autres associations de Police régionales offrent 40 h/semaine + 5 semaines de vacances. Il est nécessaire que l'APOL offre désormais des conditions identiques. Cela a été accepté en commission intercommunale de l'APOL.

Thierry Buche : infirme les informations de C. Weber : les autres corps de police ne sont pas tous à 40h/semaine & 5 semaines vacances et cite notamment Yverdon & Lausanne.

P. Mingard : le CC n'a pas reçu d'info détaillant de telles augmentations. Il appuie l'amendement dans l'attente de celles-ci. Il rappelle que l'APOL a déjà réduit une partie des augmentations souhaitées.

A. Silauri : relève que la cour des comptes VAUD a noté l'importante augmentation des coûts du corps de police. Propose que ces standards soient revus par le Grand Conseil VD.

Monique Weber : demande des éclaircissements par rapport au processus du budget de l'intercommunale de l'APOL et craint qu'une compression du budget ne se fasse au détriment d'autres postes.

M. Rappaz : informe que la commission avait demandé une réduction de CHF 200'000.-, libre à l'APOL pour s'organiser afin de rééquilibrer.

C. Weber : réitère que de nombreux mouvements de personnel sont engendrés par des différences salariales. Demande aux Municipaux concernés d'informer l'assemblée.

S. Rod : se pose la question de savoir quelle marge de manœuvre du CC dans ce cas et regrette l'augmentation importante des coûts. Il soutient l'amendement.

K. Duggan : historiquement en 2009, la police unique avait été rejetée et les compétences sont ainsi restées en mains communales pour l'APOL 10 conseillers communaux de Lutry sont représentés dans cette commission et donc peuvent décider. La rotation de personnel a baissé ces dernières années. A titre de comparaison, la police Est-Lausanne compte 60 ETP, pour un territoire plus petit et 5000 habitants de plus que l'APOL. La commission de l'APOL ayant déjà exigé une baisse de CHF 200'000.- du budget, la direction de l'APOL a pris note du message. Il rappelle enfin que la clé de distribution est figée et donc la part de Lutry découle mécaniquement du budget global.

T. Buche : confirme qu'il y a une volonté au niveau du canton d'harmoniser à des prestations sociales identiques, avec date butoir en 2022 (information reçue du commandant Chollet). Il s'interroge de la pertinence de la décision de mai 2017 du CoDir de passer de 4 à 5 semaines de vacances et passer la durée de travail de 42-40h, sans réfléchir aux impacts budgétaires. Le CC est donc mis devant le fait accompli le 7.9.17 par une communication municipale. Il maintient l'amendement car il faut donner un signal clair à cette institution. Les autres communes nous en seront reconnaissantes.

K. Duggan : pense que le CC n'est pas le bon endroit pour cette discussion et rappelle que c'est l'intercommunale qui doit prendre ces décisions. Il indique au nom de la Municipalité à rejeter cet amendement.

J-D. Jayet : il n'est pas clair qui décide quoi et semble qu'il y ait un vrai problème de pilotage sur l'APOL. Il rappelle que les décisions de réduire heures et augmenter les vacances impliquent mécaniquement une augmentation d'ETP et donc de budget.

D. Richter : choqué par le fait que seul 3 Conseillers de Lutry aient été présents sur les 10 lors de la commission de l'APOL.

C. Chappuis : estime que la convocation est trop tardive, devrait idéalement être transmise 1 an à l'avance, comme pour le CC.

JA. Conne : en sa qualité de Syndic, attire sur l'importance de la décision. Rappelle que la commune est liée par la convention. Au nom de la Municipalité, il invite à rejeter l'amendement.

T. Buche : invite l'assemblée à réfléchir aux impacts sur l'ensemble du personnel communal en cas de rejet de l'amendement.

Le Président procède au vote. Amendement REJETE (Pour : 26 / Contre 30 / Abstentions 15)

Préavis: **Le Président** fait lecture des conclusions et procède au vote : ACCEPTÉE à large majorité pour / 4 abstentions.

Le Président présente les remerciements à la commission et au boursier.

Point 6 : Préavis municipal n°1242/2017 concernant les crédits supplémentaires au budget 2018

E. Blanc : informe que les demandes paraissent légitimes et invite le CC à approuver les conclusions.

Le Président : Passage en revue § par §. Parole pas demandée.

Le Président lit les conclusions du rapport et procède au vote : assemblée accepte à l'unanimité.

Point 7 : Réponse au postulat de C.Weber (exposition œuvre et archives communales)

C. Weber : remercie la Municipale pour la réponse et l'exposition, qu'il se réjouit de visiter.

Point 8 : Communications municipales

Le Président informe qu'il a assisté à la réception du 10'000ème habitant de Lutry et remercie la Municipalité.

Le Président : informe que les dates des CC 2018 ont été transmises.

Point 9 : Discussion sur les motions & postulats déposées au point 4

Le Président : 1 motion & 2 postulats reçus.

Claude Weber présente le postulat.

Parole pas demandée.

JA. Conne : la Municipalité soutient ce postulat et reviendra ainsi avec les informations adéquates.

Vote : ACCEPTÉE à large majorité / 3 abstentions. Renvoi à la Municipalité.

Ludovic Paschoud, au nom du groupe IVL: installation parc à Vélos

G. Cottet : l'installation au Landar est fort jolie mais peu adéquate au niveau vol.

M. Wolfensberger : s'interroge sur les mesures prises pour améliorer la situation au parking de la Possession.

C. Bellon : la situation à la plage est similaire, les 2 roues motorisées accaparent les places. Il manque aussi d'emplacements aux Moulins. Soutient le postulat.

N. Butty : la Municipalité envisage-t-elle le positionnement de voitures Mobility à la gare de la Conversion dans le cadre des rénovations prévues ? Le Président rappelle que la discussion porte sur le postulat uniquement.

K. Duggan : confirme que ce postulat est conforme aux vœux de la CoGest, qui a été admis par la Municipalité. Concernant le parking de la Possession, celui-ci est prévu pour tous les 2 roues. A la plage, il est possible d'y amener un vélo, à pied. Les Moulins c'est du domaine privé. La Municipalité encourage le postulat.

Le Président : Vote :ACCEPTEE à l'unanimité moins une abstention – renvoi à la Municipalité.

JF Chapuisat : *Motion « mandat d'information de BHNS »*

Le Président précise « demande étude d'un plan de communication »

A. Silauri : s'interroge quel délai est demandé par le motionnaire et pourquoi ne pas avoir fait d'amendement au budget ? Enfin, souhaite des explications de PA Schlaeppli.

P. Bonjour : soutient l'approche insistant sur l'aspect de la qualité de la communication car le sujet va bien au-delà du BHNS et il faut parler d'une requalification routière (aspects paysagers, routiers, mobilité douce...) dans un contexte régional.

A. Liechti : rappelle qu'un groupe de concertation planche sur le sujet et souhaite que son président, P. Mingard, prenne position.

P. Mingard : confirme que ce besoin de communication est demandé de façon récurrente... il est temps de faire une communication de qualité. Il encourage à suivre le postulat.

JF. Chapuisat : réponse à Mme Silauri : délai « au plus vite », concernant le budget, il a posé la question.

JA. Conne : la communication est difficile mais la Municipalité l'a fait par le passé (Echomunal, CC). Le canton communique, idem au niveau régional. Il faut communiquer au niveau local et nous avons maintenant les détails techniques. La Municipalité a déjà mandaté 1 prestataire et donc le postulat « enfonce une porte ouverte ». La Municipalité invite à rejeter ce postulat.

M. Monod : allant dans le sens du Syndic et propose de transformer la motion en résolution.

A. Liechti : rappelle qu'il y a urgence. L'échec du parking du Château est sans doute à chercher dans l'information tardive.

JF. Chapuisat est inquiet d'entendre le Syndic informer « on a beaucoup communiqué » et que « c'est difficile »!

M. Monod propose de transformer la motion en résolution.

D. Roulet clarifie que le motionnaire demande un cadre de communication, pas son contenu.

B. Hagin : confirme le besoin de communication de qualité et que son urgence est effective. Celle-ci pourrait être freinée par une telle motion (-> commission -> rapport. « vous en avez pour 6 mois ! »)

JF. Chapuisat : donne son accord pour transformer en résolution si cela permet de gagner du temps.

JA. Conne : apprécie le fait d'avoir transformé en résolution. S'engage à revenir rapidement.

L. Paschoud : craint que l'on ne parle plus de délai.

M. Monod : proposition la résolution suivante « le CC mandate la Municipalité de préparer d'ici le prochain CC ».

JA. Conne : ne pense pas qu'il faut communiquer ouvertement !

S. Rod : ne comprend pas l'approche de la Municipalité ! Il faut que le CC soit informé. Si cela n'est pas le cas, il propose de revenir à la motion.

P. Bonjour : le délai sera conditionné par l'enquête publique, il faut communiquer avant celle-ci.

A. Liechti : est étonné, choqué par la réponse du Syndic. Les CC doivent être les alliés de la Municipalité ils sont des passeurs de l'information.

P. Mingard : il faut préparer la communication pour la population, c'est urgent.

K. Duggan : La municipalité ne souhaite pas faire de la rétention. Un plan de communication est un document stratégique, qu'il est délicat de communiquer à d'éventuels adversaires.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** demande à JF. Chapuisat, de confirmer si c'est une motion ou une résolution. JF. Chapuisat confirme la motion.

Vote : ACCEPTEE à une très large majorité, 4 contre et une dizaine d'abstentions.

Point 10 : interpellations, questions et divers

N. Butty : pose une question, conforme à l'art 91 : un ou des véhicules Mobility sont-ils prévus à la gare de la Conversion dans le cadre de sa rénovation ?

K. Duggan : la gare est sur territoire CFF mais la Municipalité est en contact avec Mobility.

G. Cottet : Un porte-clés Automobile Club Suisse a été remis aux enfants lors d'une visite de la police à l'école. Il émet **le vœu** que toute sorte de publicité soit tenue à l'écart des classes. Concernant la pétition TL qu'il a déposé, il a vu qu'il y a un préavis en préparation mais dans les plans de mobilité durable les cadrages font que la Croix-sur-Lutry ne sort pas sur les plans. Il invite la Municipalité à considérer dans ses préavis aussi les habitants du haut de Lutry.

S. Rod : quid du prolongement de la ligne 47 -> Pra grana ? La desserte E-O est actuellement limitée.

K. Duggan : en l'état il n'est pas possible d'aller à Pra Grana car la ligne 47 est limité à la zone Urbaine (ce n'est pas le cas du site de Pra Grana). Cela est néanmoins en discussion avec les TL et les autres communes soutenant la ligne. Cette prolongation nécessitera des aménagements routiers.

M. Wolfensberger : quid de la place Mobility à la Possession ? et des plans de communication pour encourager l'utilisation de véhicules Mobility ? **K. Duggan** : « si ces discussions aboutissent, vous en serez informés ».

R. Sudan : quel délai pour la réouverture du Pont de la Brèle ? **C. Monod** : prévu au 15.12.17.

R. Sudan : pourquoi le nombre de vote « pour » + « contre » + les abstentions est-il parfois inférieur au nombre de CC présents? **Le Président** : il n'y a pas d'obligation de vote.

P. Bonjour : on va démarrer l'étude du PGA. Il se rappelle que lorsqu'on avait étudié le règlement de la zone Ville et Villages on avait créé un groupe de travail qui avait accompagné toute l'étude. Il s'agissait d'une commission consultative qui n'avait pas de pouvoir décisionnel. Il émet le **vœu** que pour le PGA on fasse la même chose.

JA. Conne : en cette fin de séance, il remercie l'assemblée pour le soutien à la Municipalité en acceptant les budgets et préavis. Remercie pour engagements & débats au CC dans la courtoisie et dignité. Remercie secrétaire et Municipalité + les chefs de services.

Le Président : ordre du jour est épuisé. Remerciements et souhaite belles fêtes à tous.

La séance est levée 18h49.

La prochaine séance est fixée au 12 mars 2018 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire suppléant

Olivier Rodieux

Guy Wolfensberger